

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2025 - 37000 - 2020 B 09745 - 890 465 909 - A.G.P SECURITE

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

21 NOV. 2025

Néant

*

Désignation de l'entreprise		AGP SECURITE		
Adresse de l'entreprise		41 RUE DELIZY 93500 PANTIN		
SIRET		8 9 0 4 6 5 9 0 9 0 0 0 1 2		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
Durée de l'exercice précédent *		12		
		Exercice N clos le		
		3 1 1 2 2 0 2 4		
		Brut		
		Amortissements-Provisions		
		Net		
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Fonds commercial *	010	012	
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés *	072	074	
	Autres * (3)	080	082	
	Valeurs mobilières de placement	084	086	
	Disponibilités	092	094	
	Charges constatées d'avance *	096	098	
Total II		110	112	
Total général (I + II)				
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131)	132		
	Report à nouveau	134	-59 732	
	Résultat de l'exercice	136	-198 784	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	-248 516	
Provisions pour risques et charges		154		
Total II		156		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	467 953	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	132 498	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	173		
	Comptes courants d'associés	175	1 258	
	Autres dettes	174		
	Produits constatés d'avance	176	601 710	
Total III		180	353 194	
Total général (I + II + III)				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Néant ☐ *Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AGP SECURITE

Exercice N clos le

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☒

3 1 1 2 2 0 2 4

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *	217		218	1 594 386	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	12	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 594 398	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	-30	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier :	242	1 469 850	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont CFE et CVAE *			243	3 080	
	Rémunérations du personnel*					244	4 709	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250	285 841	
	Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			252	16 950	
	Dotations aux provisions					254	6 579	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			256		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	1		
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 783 899	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-189 500	
Produits financiers (III) 280						294	152	
Charges financières (V)						290		
Produits exceptionnels (IV)						300	9 132	
Charges exceptionnelles (VI) {								
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)						348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)						310	-198 784	
B- RÉSULTAT FISCAL						314	198 784	
Report le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	63 418		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	9 132		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)		181	JEI (44. sexes A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)		992				350		
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						354	126 234	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	126 234	
Bénéfice col.1 Déficit col.2								

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AGP SECURITE

Néant ☐

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
		217		218	1 594 386
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	12
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 594 398

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	-30
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 469 850
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	3 080		244	4 709
Rémunérations du personnel*				250	285 841
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 950
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			254	6 579
Dotations aux provisions				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	1
	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 783 899

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)					
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) sur OPC* dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		348		9 132
Impôt sur les bénéfices* (VII)					

2- BÉNÉFICE OU PERTE :

Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)

				312	198 784
--	--	--	--	-----	---------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	63 418
Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
BUD (44 sexdecies)	992				
Dont divers					
Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière			352		354	135 366
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			356		360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 Déficit col.2

			370		372	135 366
--	--	--	-----	--	-----	---------

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AGP SECURITE						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	27 000	462		464		466	27 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 890	472		474		476	2 890	
Immobilisations financières		480		482	136	484		486	136	
TOTAL		490	29 890	492	136	494		496	30 026	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	8 624	552	5 400	554		556	14 024	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 706	562	1 179	564		566	2 885	
TOTAL		570	10 330	572	6 579	574		576	16 909	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596		585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AGP SECURITE						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	27 000	462		464		466	27 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 890	472		474		476	2 890	
Immobilisations financières		480		482	136	484		486	136	
TOTAL		490	29 890	492	136	494		496	30 026	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	8 624	552	5 400	554		556	14 024	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 706	562	1 179	564		566	2 885	
TOTAL		570	10 330	572	6 579	574		576	16 909	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12.8% pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL		596			598	597		599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AGP SECURITE

31 décembre 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 353 194€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 1 793 183€ et dégageant une perte de 198 783,73€.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

b) **Créance :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 - Immobilisations et amortissements : annexe 2033 C joint

2 – Provisions : annexe 2033D joint

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AGP SECURITE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	*	604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	320 591
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	291 900
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

AGP SECURITE
Société à responsabilité Limitée à associé unique au capital de 10 000€
Siège social : Le Tropical – 18 place des Nymphéas – 93420 Villepinte
RCS BOBIGNY 890 465 909

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENARALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 SEPTEMBRE 2025

Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre association et des résultats de votre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Le rapport de la gérance, les comptes annuels et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été tenus à votre disposition au cours des quinze jours ayant précédé la présente réunion et vous ont, le cas échéant, été adressé conformément à la loi.

I- MARCHE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 1 594 386€.

Nos charges d'exploitation se sont élevées quant à elles à 1 783 899€.

Ce qui se traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de 189 500€.

Le résultat net se traduit par une perte de 198 784€ compte tenu de charges financière de 152 euros et de charges exceptionnelles de 9 132 euros.

II- PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous escomptons sur 2025, un maintien de notre activité.

III- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous avons effectué en début d'année 2025 un changement de siège sociale

IV- FILIALE ET PARTICIPATIONS

Néant.

V- ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

VI- DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant.

VII- AFFECTATIONS DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice de 198 783,73€ au compte de report à nouveau.

XII – QUITUS

Nous vous demanderons de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion pour l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

Nous pensons vous avoir donné toutes informations et explications nécessaires, nous sommes par ailleurs à votre disposition pour le compléter par toutes précisions qu'il vous semblerait utile de nous demander.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

AGP SECURITE

Société à responsabilité Limitée à associé unique au capital de 10 000€
Siège social : Le Tropical – 18 place des Nymphéas – 93420 Villepinte
RCS BOBIGNY 890 465 909

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 SEPTEMBRE 2025**

1^{ère} résolution :

L'associé unique, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 198 783,73€,
au compte report à nouveaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'associé unique.

<< certifié conforme >>

A.G.P SECURITE
18 Place des Nymphéas
93420 VILLEPINTE
Tél : 06 13 31 37 64
Email : agps.privee@gmail.com
890 465 909 R.C.S. BOBIGNY

A.G.P. SECURITE
18 Place des Nymphéas
93420 VILLEPINE
Tél : 06 13 31 37 84
Email : agps.pivote@gmail.com
800 des 200 A.C. S. BOBIGNY

AGP SECURITE

Société à responsabilité Limitée à associé unique au capital de 10 000€
Siège social : Le Tropical – 18 place des Nymphéas – 93420 Villepinte
RCS BOBIGNY 890 465 909

**EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 06 SEPTEMBRE 2025**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter la perte clos au 31 décembre 2024 s'élevant à 198 783,73€ au compte report à nouveaux.

<< certifié conforme >>

A.G.P SECURITE
18 Place des Nymphéas
93420 VILLEPINTÉ
Tél : 06 13 31 37 64
Email : agps.privee@gmail.com
890 465 909 R.C.S. BOBIGNY

A.G.P. SECURITE
18 Place des Nymphes
93420 VILLEPINE
Tél : 06 13 31 07 64
Email : agps.phv@orange.com
800 465 009 R.C.S. BOBIGNY